

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2017

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2018 À 2022 - (N° 234)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF35

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 10

Au douzième alinéa,

I. – substituer au mot :

« seront »

le mot :

« sont ».

II. – En conséquence, substituer aux deux occurrences du mot :

« sera »

le mot :

« est ».

III. – En conséquence, substituer au mot :

« pourront »

le mot :

« peuvent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.